



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 7 février 2008

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : Mlle MASLOUHI et M. BEKHTAOUI

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. François-André ALLAERT	Mme Sylviane FLAMENT
M. Jean ESMONIN	Mme Janine BESSIS	Mme Catherine HERVIEU
M. Gilbert MENUT	M. Jean-Pierre GILLOT	Mme Myriam BERNARD
M. Michel BACHELARD	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	Mme Lê Chinh AVENA
M. Pierre PRIBETICH	M. Alain MARCHAND	M. François BRIOT
M. Jean-Patrick MASSON	M. Claude PINON	M. Jean-Pierre SOUMIER
M. Rémi DELATTE	M. Georges MAGLICA	M. Pierre PETITJEAN
M. Michel JULIEN	M. Jean-Pierre BOUHELIER	Mme Claude-Anne DARCIAUX
M. Jacques FOUILLOT	Mme Marie-Christine DELEBARRE	Mme Nicole MOSSON
M. Guy GILLOT	Mme Elisabeth BIOT	Mme Claudette BLIGNY
M. Patrick CHAPUIS	M. Louis LAURENT	M. Nicolas BOURNY
M. Didier MARTIN	M. Jean-Jacques BERNARD	M. Bernard OBRIOT
M. Bernard RETY	M. Jean PERRIN	M. Paul ROIZOT
M. Gérard LABORIER	M. François NOWOTNY	M. Bernard BARBEY
M. Patrick SAUNIE	Mme Christine MASSU	M. Jean-Louis JOLY
M. Jean-Claude DOUHAIT	M. Paul LECHAPT	M. Jean-Paul HESSE
M. Gérard DUPIRE	Mme Marie-Françoise PETEL	M. Rémi DETANG
Mlle Badiâ MASLOUHI	M. Claude PICARD	M. Jean-François DODET
M. André GERVAIS	M. Gaston FOUCHERES	M. Philippe BELLEVILLE.
M. Jean-François DESVIGNES	Mme Françoise TENENBAUM	M. Norbert CHEVIGNY
M. Patrick MOREAU	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Christian PARIS
M. Philippe CARBONNEL	Mme Hélène ROY	Mme Christiane COLOMBET.
M. Jean-Pierre DUBOIS	Mme Christine DURNERIN	
M. Hervé BRUYERE	M. Mohamed BEKHTAOUI	

Membres absents :

M. Jacques DANIERE	Mme Colette POPARD pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
Mme Françoise MANSAT	M. Yves BERTELOOT pouvoir à M. Gérard DUPIRE
M. Stéphan CLAUDET	M. Patrick AUDARD pouvoir à M. Jean ESMONIN
	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Jean PERRIN
	M. Alain MILLOT pouvoir à M. Guy GILLOT
	M. Mohammed IZIMER pouvoir à Mme Myriam BERNARD
	M. Jean-Marc NUDANT pouvoir à M. François BRIOT
	M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Gérard LABORIER
	M. Jacques PILLIEN pouvoir à M. Bernard OBRIOT.

OBJET : ENVIRONNEMENT

Construction de la Maison de l'Environnement - Lot 5A : Isolation extérieure - Marché complémentaire

Le marché 07-42 (lot A) est relatif aux travaux d'isolation extérieure et de bardage bois pour la construction de la maison de l'environnement, de l'architecture, du paysage et du cadre de vie du Grand Dijon. Son montant est de 112 174,12 € HT, le titulaire étant l'entreprise LE BATIMENT NATUREL.

Il convient d'établir un marché complémentaire lié à des circonstances imprévues qui engendrent des travaux supplémentaires nécessaires à la réalisation de l'ouvrage qui ne peuvent être techniquement ou économiquement séparés du marché principal sans inconvénient majeur (article 35-II-5-a du Code des Marchés Publics).

Ces circonstances imprévues résultent :

- de travaux liés à la réglementation sur les établissements recevant du public
- de modifications, ajustements, travaux supplémentaires liés au fait que le chantier concerne une réhabilitation de bâtiment existant. Cette réhabilitation a nécessité une déconstruction partielle (menuiserie, toiture, cloison, dalles...) et a dû être adaptée à l'avancement vis-à-vis de l'existant. Ceci a révélé des éléments inconnus, d'autant qu'aucun plan détaillé de l'existant n'était disponible. Il convient donc d'agencer les travaux neufs.

Les travaux complémentaires concernent :

- la fourniture et la mise en place de bavettes coupe feu en extérieur du fait de l'exigence réglementaire applicable aux bâtiments recevant du public ;
- l'ajout de 4 poteaux bois ;
- la fourniture et mise en place de nez de dalles en douglas pour l'appui d'huisseries sur le mur rideau en façade sud ;
- l'habillage à droite des huisseries rideau en arrière du mur oblique, façade nord/ouest ;
- des compléments d'isolation extérieure, entre l'isolation extérieure fibre de bois/ bardage bois et l'isolation enterrée ;
- des compléments d'acrotères .

Les travaux rendus nécessaires par les points ci-dessus ont fait l'objet d'une offre par le titulaire du marché principal, l'entreprise LE BATIMENT NATUREL.

Le marché complémentaire a été attribué par la commission d'appel d'offres pour un montant de 26 753,74 € HT, ce qui correspond à 23,85 % du montant du marché principal.

Après avis de la Commission Environnement ;

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

12 FEV. 2008

- d'autoriser Monsieur le Président à signer ce marché.

Publié le 11 FEV. 2008
Déposé en Préfecture le



Pour extrait conforme,
Le Président